



Une randonnée proposée par P.O Express

Une randonnée exceptionnelle autour de l'Abbaye Saint-Martin du Canigou, véritable joyau du patrimoine culturel et religieux des Pyrénées-Orientales. Ne vous fiez pas à la courte distance du parcours : le dénivelé est important et les pentes parfois très raides. Prudence pour les personnes sujettes au vertige, un passage nécessite l'aide de mains courantes mises en place pour la sécurité des randonneurs.

Durée	3h 40	Difficulté	Difficile
Distance	6,77 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	598 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	597 m	Commune	Casteil (66820)
Point haut	1 323 m	Régions	Pyrénées, Massif du Canigou
Point bas	771 m		



Trace n° 87529968

Description

Se garer sur le parking situé à la fin du Boulevard Saint-Martin du Canigou.

(D/A) Du parking, partir à l'Est Rue du Canigou et, à l'Église Saint-Martin, prendre à gauche la Rue Carsalade du Pont. Rejoindre la route et la suivre à droite jusqu'à une intersection de routes au niveau d'un panneau de randonnées.

(1) S'engager à droite et rester constamment sur la route jusqu'au camping "Domaine de Saint-Martin".

(2) Prendre le petit sentier qui file à droite de l'entrée du camping. Plus loin, monter brusquement (des mains courantes sont à disposition) et aboutir à une intersection.

(3) Partir à gauche en direction du Col de Llevant. Après un petit passage rectiligne en forêt, des fortes montées s'offrent à vous avant de rejoindre le Col de Llevant.

(4) Avant de poursuivre, je propose un petit détour Nord-Ouest afin d'aller au Pic de l'Alzina. Superbe panorama sur [Vernet-les-Bains](#), le Tres Estelles et la Tour de Goa.

(5) Revenir au Col de Llevant.

(4) Prendre Sud-Est la direction de l'abbaye. Ce tronçon est très compliqué avec des montées raides qui n'en finissent plus et aboutissent à un orri (ancienne installation d'estive).

(6) Les montées s'enchaînent puis rejoignent la partie délicate de l'itinéraire, à savoir les mains courantes. **Soyez extrêmement vigilants sur cette partie.** Bien s'aider des mains courantes avec un passage descendant suivi de deux autres passages quasi rectilignes avant un dernier passage descendant. Poursuivre la descente et atteindre une intersection de sentiers.

(7) Continuer la descente en direction de l'abbaye. Rester vigilant sur ce dénivelé négatif avec des portions raides (**bâtons conseillés**) qui conduisent en moins d'un kilomètre à l'Abbaye Saint-Martin du Canigou.

(8) Aller au point de vue sur quelques mètres afin de profiter pleinement de la vue sur l'abbaye puis aller en direction de la Chapelle Saint-Benoit, superbe vue sur la vallée du Cady.

(9) Revenir à l'abbaye.

(8) Descendre en direction de [Casteil](#) par la petite route. Plus loin, rejoindre la Rue du Canigou et, prendre à gauche afin de retrouver le parking et terminer cette très belle randonnée patrimoniale (D/A).

Points de passage

D/A Parking Boulevard Saint-Martin du Canigou

N 42.53037° / E 2.393188° - alt. 793 m - km 0

1 Panneau de randonnée

N 42.532786° / E 2.393501° - alt. 771 m - km 0.33

2 Camping Casteil

N 42.533269° / E 2.397244° - alt. 817 m - km 0.66

3 intersection de sentiers

N 42.532723° / E 2.40098° - alt. 876 m - km 0.97

4 Col de Llevant

N 42.535727° / E 2.402997° - alt. 960 m - km 1.42

5 Pic de l'Alzina

N 42.537424° / E 2.399992° - alt. 1 013 m - km 1.8

6 Orri (ancienne installation d'estive)

N 42.529438° / E 2.409325° - alt. 1 217 m - km 3.28

7 Intersection de sentiers

N 42.527714° / E 2.408697° - alt. 1 255 m - km 3.98

8 Abbaye Saint-Martin du Canigó

N 42.528339° / E 2.401943° - alt. 1 038 m - km 4.76

9 Chapelle Saint-Benoit

N 42.530418° / E 2.400468° - alt. 1 025 m - km 5.07

D/A Parking Boulevard Saint-Martin du Canigou

N 42.530364° / E 2.393188° - alt. 794 m - km 6.77

Informations pratiques

[Randonnée en vidéo sur ce lien](#)

Bâtons conseillés.

Passage très délicat (6) et (7) avec des mains courantes pour aider à descendre.

Tables de pique-nique à l'Abbaye Saint-Martin du Canigou.

Copie, vente et diffusion interdites - dmHQnBY0

À voir

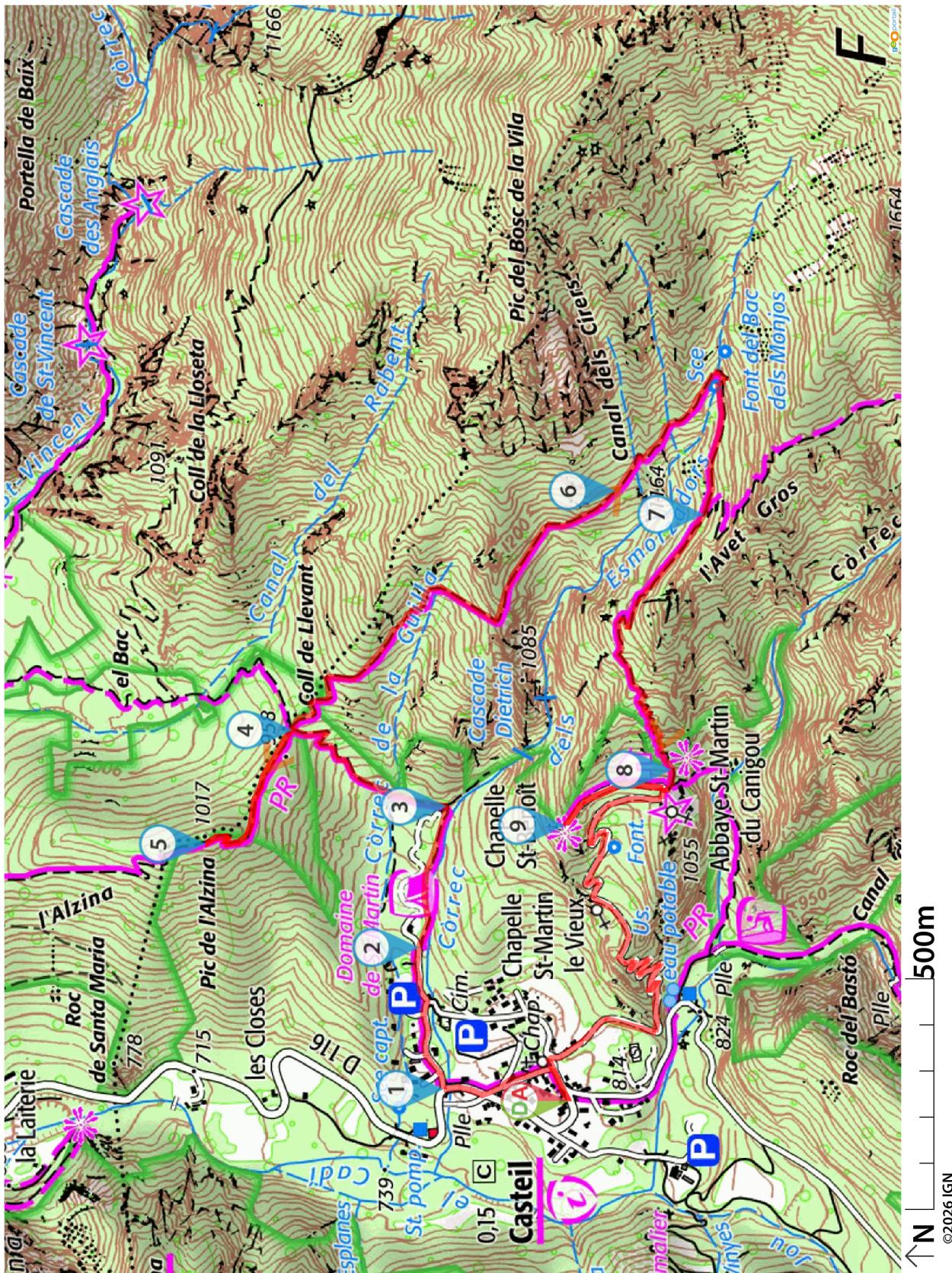
Le village de Vernet-les-Bains à proximité avec notamment cette randonnée : [itinéraire cascades de Vernet-les-Bains.](#)

Parc Animalier de Casteil.

Col de Jou et Tour de Goa.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-l-abbaye-saint-martin-du-canig/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses rando

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

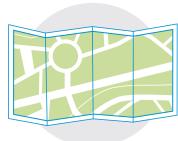
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



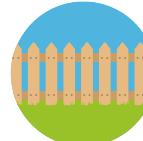
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.